

Appel à projet conjoint
Institut de Recherche Servier (IdRS) - Société de Chimie Thérapeutique (SCT)

Règlement 2019

Stages post-doctoraux et thèses de doctorats financés par l'Institut de Recherches SERVIER sous le patronage de la Société Française de Chimie thérapeutique.

L'Institut de Recherches SERVIER (IdRS) assure le financement de thèses de doctorat ou de stages post-doctoraux dans le cadre d'appels à projets concernant un des domaines de la Chimie Thérapeutique. L'objet de ces financements est de favoriser l'éclosion de jeunes talents en Chimie thérapeutique et de permettre la réalisation de programmes de recherche de haute valeur dans des équipes de recherche européennes.

La Société de Chimie Thérapeutique (SCT) apporte son concours en assurant la publicité de l'appel à projets auprès des laboratoires universitaires intéressés, en recueillant les dossiers de candidatures et en assurant une première sélection des dossiers.

A cet effet, la SCT se porte garante de l'anonymat entourant la présélection, et de la confidentialité des informations qu'elle sera amenée à transmettre à l'IdRS.

Conditions d'attribution

1- La durée des financements est fixée à deux ans pour les stages post-doctoraux et à trois ans pour les thèses de Doctorats. Le nombre de ces financements ne pourra excéder deux prises en charge nouvelles par an.

2- Ces financements sont ouverts à tout laboratoire académique de la Communauté Européenne exerçant son activité de recherche dans le domaine de la chimie thérapeutique (Medicinal Chemistry) et dont le Directeur est membre de la SCT.

Il est possible d'adhérer à la SCT en se rendant sur le site <http://www.sct-asso.fr>

Les bénéficiaires des financements doivent satisfaire les critères habituellement exigés en pareille circonstance :

- être titulaire d'un diplôme de Docteur (spécialité chimie ou chimie thérapeutique) pour les stages post-doctoraux
- être titulaire d'un master ou d'un diplôme équivalent ouvrant l'accès à la réalisation de thèses de Doctorat

3- Le montant des bourses financées par l'IdRS avec le patronage de la SCT seront de l'ordre de :

- 46000 €salaire brut annuel (12 mois par an) pour les thèses de Doctorat
- 66000 €salaire brut annuel (12 mois par an) pour les stages post-doctoraux

Au montant de la bourse s'ajoute une dotation annuelle de l'ordre de 24000 Euros pour frais de fonctionnement du laboratoire.

Une convention de collaboration sera mise en place entre l'Institut de Recherche SERVIER et les organismes de tutelle du laboratoire concerné. Le financement global incluant le montant de la bourse et la dotation de fonctionnement sera versé par SERVIER dans le cadre de cette convention de collaboration.

Sélection des projets

1- Chaque année où elle décidera d'attribuer un ou plusieurs financements, l'IdRS publiera un appel à projets portant sur la recherche de nouveaux traitements de pathologies relatives à un domaine thérapeutique donné*.

2- Les laboratoires candidats transmettront au secrétariat de la SCT avant la date mentionnée dans l'appel à projet** un dossier de candidature exposant de manière synthétique et non confidentielle les recherches envisagées

3- Les dossiers seront examinés par un jury de présélection, composé de Membres du Bureau de la SCT, à l'exclusion de tout membre de Servier. Les dossiers non confidentiels présélectionnés seront transmis pour avis aux représentants de l'IdRS qui se réservent la possibilité de demander aux laboratoires candidats des informations plus précises. Dans ce cas, les renseignements

complémentaires seront transmis sous accord de confidentialité engageant à la fois l'IdRS et la SCT.

4- La sélection finale des projets sera effectuée avant la date mentionnée dans l'appel à projet*** par un jury composé à parts égales de membres de la SCT et de membres de l'IdRS, auxquels s'ajoute le Secrétaire Général de la SCT (ou son représentant) qui assure la présidence du jury.

5- A l'issue de la réunion du jury, les laboratoires candidats seront avertis des décisions prises.

Pour chaque projet sélectionné, le Directeur du laboratoire lauréat se chargera du recrutement du Stagiaire post-doctoral ou du Thésard qui prendra en charge la réalisation de ce projet.

6- Pour chaque projet sélectionné, le Directeur du laboratoire lauréat se mettra en rapport avec l'IdRS pour la mise en place de la convention de collaboration avec ses organismes de tutelle.

Cette convention devra définir les modalités juridiques (confidentialité, propriété industrielle, exploitation de résultats, financement, etc ...), et de mise en place scientifique de la collaboration.

Dans la mesure du possible, cette convention devra être finalisée de manière à permettre la mise en place effective des financements pour le mois d'octobre de l'année concernée.

* Le thème de l'appel à projet 2019 : **“Inflammation and anti-cancer immune response”**

** Pour l'appel à projet 2019, la **date limite de transmission des** dossiers de candidature est fixée au **01 Juin 2019, minuit.**

*** Pour l'appel à projet 2019, la sélection finale des projets sera effectuée en Juin/Juillet 2019.